

## Avis publics



### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du 8 juin 2026, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » et ce projet de règlement a été présenté et déposé.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026, à 19 h, à la Bibliothèque Marc-Favreau, située au 500, boulevard Rosemont, à Montréal.

Ce projet de règlement vise à établir une rémunération additionnelle pour certaines fonctions exercées par les membres du conseil d'arrondissement, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001).

Plus précisément, le règlement prévoit que :

- La personne occupant la fonction de maire ou mairesse d'arrondissement suppléant(e) recevra une rémunération additionnelle annuelle de 3 500 \$;
- La personne occupant la fonction de président ou présidente du comité consultatif d'urbanisme recevra une rémunération additionnelle annuelle de 7 000 \$;
- Les membres du comité consultatif sur la participation citoyenne recevront une rémunération additionnelle annuelle de 7 000 \$;
- Les membres du comité sur les finances recevront une rémunération additionnelle annuelle de 7 000 \$.

Ces rémunérations seront indexées annuellement, le cas échéant, pour chaque exercice financier suivant l'entrée en vigueur du règlement.

Elles s'ajoutent à toute autre rémunération déjà prévue pour les fonctions exercées par les membres du conseil d'arrondissement.

Le règlement prévoit également un effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Fait à Montréal, ce 10 juin 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site internet de l'arrondissement en date du 10 juin 2026, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 10 juin 2026.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie